



DIAG 09

ÉTAT RELATIF A LA PRÉSENCE DE TERMITES DANS LE BÂTIMENT

- Arrêté du 29 mars 2007 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012
- Norme NFP 03 201 de mars 2012

A. DATE DE LA VISITE ET TEMPS PASSÉ SUR SITE

N° Dossier : TERMITE-31280321 INDIVISION DIAZ CHARTIER	Date visite : 03/03/2021
Date d'émission du rapport : 23/03/2021	Durée : 1H30

B. LOCALISATION ET DÉSIGNATION DU (OU DES) BÂTIMENTS

Département : **HAUTE-GARONNE**
Commune : **31800 SAINT GAUDENS**
Adresse
Lieu dit : -
N° de rue, voie : **RUE DES PEUPLIERS**
Bâtiment, escalier, N° étage, Nb. de Niveau(x), Mitoyenneté :

Références cadastrales
Section : **BT**
Parcelle : **73-80**
Lot : **Non communiqué(e)**
Situation du lieu de constat au regard de l'existence ou non d'un arrêté préfectoral : **situé dans une zone susceptible d'être contaminée à court terme**
Année de construction : **Non communiquée**
Antériorité d'un traitement : à la question «A-t-il été réalisé un traitement particulier contre certains agents de dégradation biologique des bois ?» le propriétaire m'a répondu :

Ignorer si un traitement a été effectué.

Qu'aucun traitement contre une altération biologique des bois n'a été réalisé.

Qu'un traitement a été réalisé contre les altérations biologiques des bois, notamment :

Désignation du (ou des) bâtiments(s) : **Habitation (maison individuelle)**
Nature de l'immeuble :

Collectif d'habitation

Partie privative :

Parties communes :

Foncier (Immeuble à bâtir vierge de toute construction) :

Maison individuelle : à usage exclusif d'habitation ne comportant qu'un seul logement ne faisant pas partie d'une copropriété

Autre (tertiaire, bâtiment agricole,...)

C. DÉSIGNATION DU CLIENT

Société	Nom, Prénom	Coordonnées	Agissant en qualité de	Présent lors de la visite
	INDIVISION DIAZ CHARTIER	RUE DES PEUPLIERS 31800 SAINT GAUDENS	Propriétaire	Non
	INDIVISION DIAZ CHARTIER	RUE DES PEUPLIERS 31800 SAINT GAUDENS	Titulaire contrat gaz	Non

D. IDENTIFICATION DE L'OPÉRATEUR EFFECTUANT L'ÉTAT RELATIF À LA PRÉSENCE DE TERMITES

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : LCP 5 RUE DE CHAMPENATRE, 25770 SERRE LES SAPINS.

Je soussigné, Prénom : LAURENT Nom : CAMBUS

déclare, ce jour, détenir la certification de compétence délivrée par LCP pour le domaine : « Terme »

Certification N° : 0107 valide jusqu'au : 26/01/2023

Ce rapport est indivisible et ne peut être reproduit que dans son intégralité. Dossier TERMITE-31280321 INDIVISION DIAZ CHARTIER, établie le : 23/03/2021 Page

1 / 10 EURL DIAG 09

81 Bvd Frédéric Arnaud – 09200 SAINT GIRON
Tel. 06,71,82,11,80 / Fax. 05,61,66,98,53

Siret n°501-917-488000-14

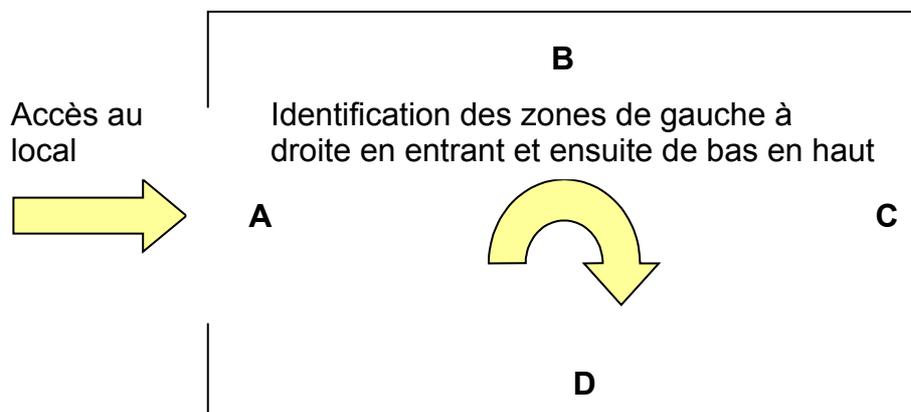
Cette information est vérifiable auprès de :
LCP 5 RUE DE CHAMPENATRE, 25770 SERRE LES SAPINS - Tél. 0763645252 - Site internet : « www.lcp-certification.fr »

Vous pouvez également consulter « l'annuaire national des diagnostiqueurs » du ministère sur :
« <http://diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr> » site du ministère du logement /ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

Nom, prénom	M.CAMBUS LAURENT		
Société :	DIAG 09	Siret :	RCS FOIX 501917488
Coordonnées :	81 BOULEVARD FREDERIC ARNAUD 09200 SAINT GIRONS		
Certification :	TERMITE	Certificat n°	107 Valide jusqu'au 26/01/23
Délivré par :	LCP	A consulter sur :	www.lcp-certification.fr
Assurance :	GAN	Coordonnées :	10 PLACE FRANCOIS CAMEL 09200 SAINT GIRONS
N° de police :	141.216.244	Valable jusqu'au	31/12/2021 Pièces jointe : Copie des attestations d'assurance et de compétences en annexe ainsi que du contrat de mission

E. IDENTIFICATIONS DES PARTIES DU BÂTIMENTS VISITÉ ET RÉSULTATS DU DIAGNOSTIC (IDENTIFICATION DES ÉLÉMENTS INFESTÉS PAR LES TERMITES OU AYANT ÉTÉ INFESTÉS ET DE CEUX QUI NE LE SONT PAS)

Afin de faciliter la localisation des pathologies, l'auteur du constat divise chaque local (pièce) en plusieurs zones, auxquelles il attribue arbitrairement une lettre (A, B, C, D...). Ces zones correspondent généralement aux différentes faces verticales du local (pièce), telles que murs, et horizontales telles que plancher bas ou plancher haut.



BÂTIMENTS et parties de bâtiments visités (1)	OUVRAGES, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	RÉSULTAT du diagnostic d'infestation (3) *	
Maison :			
RDC :			
Appentis	Murs	Mur(ABCD) bloc de béton creux, pierre	Absence d'indices d'infestation de termites
		Poteaux(ABCD) bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plancher bas	Sol(E) avec ou sans remplissage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plancher haut	Plafond(F) sur solives bois bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Séjour	Murs	Mur(A) bloc de béton creux, feuille de plâtre, pierre peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur(B) bloc de béton creux, feuille de plâtre, pierre peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur(C) bloc de béton creux, feuille de plâtre, pierre peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur(D) bloc de béton creux, feuille de plâtre, pierre peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plancher bas	Sol(E) dalle béton carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites

		Sol Escalier(E) dalle béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plancher haut	Plafond(F) sous solives bois peinture, plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
Cuisine	Murs	Mur(ABCD) bloc de béton creux, pierre	Absence d'indices d'infestation de termites
		Porte(A) pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
		Fenêtre(C) pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plancher bas	Sol(E) dalle béton carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plancher haut	Plafond(F) sous solives bois peinture, plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre n°1	Murs	Mur(A) bloc de béton creux, pierre	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur(B) bloc de béton creux, pierre	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur(C) bloc de béton creux, pierre	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur(D) bloc de béton creux, pierre	Absence d'indices d'infestation de termites
		Fenêtre(B) pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plancher bas	Sol(E) dalle béton carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plancher haut	Plafond(F) feuille de plâtre, sous solives bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle de bain	Murs	Mur(ABCD) bloc de béton creux, feuille de plâtre, pierre	Absence d'indices d'infestation de termites
		Porte(A) bois	Absence d'indices d'infestation de termites
		Fenêtre(C) pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plancher bas	Sol(E) dalle béton carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plancher haut	Plafond(F) sous solives bois plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
WC	Murs	Mur(ABCD) bloc de béton creux, feuille de plâtre, pierre	Absence d'indices d'infestation de termites
		Porte(A) bois	Absence d'indices d'infestation de termites
		Fenêtre(C) pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plancher bas	Sol(E) dalle béton carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plancher haut	Plafond(F) sous solives bois plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
1er Etage :			
Palier	Murs	Mur(ABCD) bloc de béton creux, pierre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plancher bas	Sol(E) dalle béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plancher haut	Plafond(F) sous solives bois plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre n°2	Murs	Mur(A) brique creuse, pierre peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur(B) brique creuse, pierre peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur(C) brique creuse, pierre peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur(D) brique creuse, pierre peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

		Plinthe(ABCD) bois peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
		Porte(A) bois peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
		Fenêtre(B) pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plancher bas	Sol(E) sur solives bois parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plancher haut	Plafond(F) sous solives bois lambris	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre n°3	Murs	Mur(A) brique creuse, pierre peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur(B) brique creuse, pierre peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur(C) brique creuse, pierre peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur(D) brique creuse, pierre peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
		Plinthe(ABCD) bois peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
		Porte(A) bois peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
		Fenêtre(B) pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plancher bas	Sol(E) sur solives bois parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plancher haut	Plafond(F) sous solives bois lambris	Absence d'indices d'infestation de termites
Grenier n°1	Murs	Mur(ABCD) pierre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plancher bas	Sol(E) sur solives bois bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plancher haut	Charpente(F) bois panneaux fibres ciment	Absence d'indices d'infestation de termites
Grenier Appentis	Murs	Mur(ABCD) bloc de béton creux, pierre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plancher bas	Sol(E) sur solives bois bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plancher haut	Charpente(F) bois panneaux fibres ciment	Absence d'indices d'infestation de termites
2ème Etage :			
Pièce 01	Murs	Mur(ABCD) pans de bois avec remplissage, pierre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plancher bas	Sol(E) sur solives bois parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plancher haut	Plafond(F) sur solives bois bois	Absence d'indices d'infestation de termites
3ème Etage :			
Comble sur Pièce 01	Murs	Mur(ABCD) pans de bois avec remplissage, pierre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plancher bas	Sol(E) sur solives bois bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plancher haut	Charpente(F) bois panneaux fibres ciment	Absence d'indices d'infestation de termites
Garage :			
RDC :			
Garage	Murs	Mur(ABCD) bloc de béton creux, feuille de plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
		Porte(A) bois	Absence d'indices d'infestation de termites
		Porte(C) métal	Absence d'indices d'infestation

		de termites
	Fenêtre(D) bois peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre(D) bois peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Plancher bas	Sol(E) dalle béton carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Plancher haut	Plafond(F) sur solives bois panneaux métal	Absence d'indices d'infestation de termites

- (1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
(2) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...
(3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.
* Absence d'indice = absence d'indice d'infestation de termites

F. CATÉGORIE DE TERMITES EN CAUSE : TERMITE SOUTERRAIN, TERMITE DE BOIS SEC, TERMITE ARBORICOLE

- Termite souterrain
 Termite de bois sec
 Termite arboricole

G. IDENTIFICATION DES PARTIES DU BÂTIMENT* N'AYANT PU ÊTRE VISITÉES ET JUSTIFICATION (* : dont partie(s) cachée(s) ou inaccessible(s))

Parties de bâtiments, locaux ou parties de locaux non visités	Justifications
Aucune	

A la question « Y-a-t-il d'autre(s) partie(s) d'immeuble(s) ou bâtiment(s) (lots, pièces, locaux ...) autres que celles listés dans le rapport ? », le propriétaire ou son représentant m'a répondu : **L'ignorer**

H. IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ÉLÉMENTS QUI N'ONT PAS ÉTÉ EXAMINÉS* ET JUSTIFICATION (* : dont partie(s) cachée(s) ou inaccessible(s))

Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments n'ayant pu être examinés	Justifications
Aucune	

A la question « Y-a-t-il d'autres ouvrages, parties d'ouvrages ou éléments autres que ceux listés dans le rapport ? », le propriétaire ou son représentant m'a répondu : **L'ignorer**

CONSEQUENCES ENCOURUES PAR LE PROPRIÉTAIRE SUR LES BÂTIMENTS OU PARTIES DU BÂTIMENT (ouvrages, parties d'ouvrages et éléments) N'AYANT PU ÊTRE VISITÉES (§G et §H)

Nous vous rappelons que dans le cas de présence de termites constatées ultérieurement sur les parties exclues, notre responsabilité ne saurait être recherchée.

Cependant nous nous tenons à la disposition du propriétaire, pour examiné à sa requête expresse, contrôler tout ou parties du bien n'ayant pu être visitées.

Dans cette hypothèse, il devra mettre à notre disposition, tout accès ou autorisations nécessaires *.

*en sus du coût initial seront facturés les frais de déplacement (indemnité kilométrique + temps de trajet).

I. CONSTATATIONS DIVERSES* (autres agents de dégradation des bois, termites sur abords immédiats, signe de traitement, ...)

Bâtiment et parties de bâtiments visités	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Constatations diverses
Maison :		
RDC :		
Appentis	Murs	Poteaux(ABCD) bois Traces ou séquelles d'altération biologique des bois par insectes à larves xylophages assimilables à lyctus, et/ou vrillette et/ou curculionides
		Traces ou séquelles d'altération biologique des bois par insecte à larve xylophage assimilable à Hylotrupes Bajulus (capricorne des maisons) et/ou Hesperophanes
	Plancher haut	Plafond(F) sur solives bois bois Traces ou séquelles d'altération biologique des bois par insectes à larves xylophages assimilables à lyctus, et/ou vrillette et/ou

			curculionides
			Traces ou séquelles d'altération biologique des bois par insecte à larve xylophage assimilable à Hylotrupes Bajulus (capricorne des maisons) et/ou Hesperophanes
1er Etage :			
Grenier n°1	Plancher haut	Charpente(F) bois panneaux fibres ciment	Traces ou séquelles d'altération biologique des bois par insectes à larves xylophages assimilables à lyctus, et/ou vrillette et/ou curculionides
			Traces ou séquelles d'altération biologique des bois par insecte à larve xylophage assimilable à Hylotrupes Bajulus (capricorne des maisons) et/ou Hesperophanes
Grenier Appentis	Plancher haut	Charpente(F) bois panneaux fibres ciment	Traces ou séquelles d'altération biologique des bois par insectes à larves xylophages assimilables à lyctus, et/ou vrillette et/ou curculionides
			Traces ou séquelles d'altération biologique des bois par insecte à larve xylophage assimilable à Hylotrupes Bajulus (capricorne des maisons) et/ou Hesperophanes
2ème Etage :			
Pièce 01	Plancher bas	Sol(E) sur solives bois parquet	Traces ou séquelles d'altération biologique des bois par insectes à larves xylophages assimilables à lyctus, et/ou vrillette et/ou curculionides
		Plafond(F) sur solives bois bois	Traces ou séquelles d'altération biologique des bois par insectes à larves xylophages assimilables à lyctus, et/ou vrillette et/ou curculionides
	Plancher haut		Traces ou séquelles d'altération biologique des bois par insecte à larve xylophage assimilable à Hylotrupes Bajulus (capricorne des maisons) et/ou Hesperophanes
3ème Etage :			
Comble sur Pièce 01	Plancher haut	Charpente(F) bois panneaux fibres ciment	Traces ou séquelles d'altération biologique des bois par insectes à larves xylophages assimilables à lyctus, et/ou vrillette et/ou curculionides
			Traces ou séquelles d'altération biologique des bois par insecte à larve xylophage assimilable à Hylotrupes Bajulus (capricorne des maisons) et/ou Hesperophanes

NOTE : Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précises. Si le donneur d'ordre le souhaite il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03 201 de mars 2012.

J. MOYENS D'INVESTIGATION UTILISÉS

Moyens d'investigation ou de réalisation utilisés pour la mission (visuels, sonores, tactiles) :

- a) Méthode d'investigation (*à minima comme décrite dans la NF P03-201*)
 - Visite quand existants des abords immédiats du bâtiment sur au moins une zone de 10 mètres autour de l'emprise du bâtiment
 - Et le ou les bâtiments objet de la mission (*tous les niveaux, inférieurs ou pas, habité ou pas ...*)
- b) Outils
 - Éclairage (lampes ...)
 - Poinçon sonde métallique, pic à souche, massette, burin, ciseau à bois, hachette
 - Aspire-termite à dépression buccale, loupe éclairante grossissante 10 fois
 - Combinaison jetable, masque P3, gants
 - Boite - loupe, tube de prélèvement
 - Échelle pliante (*3,80 m déployée*), logiciel IMHOTEP III
- c) Moyens Complémentaires (*qui ne sont pas de notre ressort et que nous avons demandés au donneur d'ordre*) et que ce dernier a mis à notre disposition :

K. MENTIONS

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission selon la norme NF P03-201.

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de résistance mécanique des bois et matériaux.

Nota 1 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé à l'occupant l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L 133-4 et R133-3 du CCH..

Nota 2 (article L271-6 du CCH):

Ce rapport est indivisible et ne peut être reproduit que dans son intégralité. Dossier TERMITE-31280321 INDIVISION DIAZ CHARTIER, établie le : 23/03/2021 Page

L'opérateur ayant réalisé cet « état relatif à la présence de termites dans le bâtiment » déclare :

- n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.
- avoir souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions.
- que le présent rapport est établi par lui même présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés.

Nota 3 : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par LCP 5 RUE DE CHAMPENATRE, 25770 SERRE LES SAPINS

MESURES IMMINENTES

Dans le cas où l'ouvrage ou certains éléments présentent un risque imminent ou à court terme.

Ouvrages, locaux, zones, éléments, appareils... concernés par la mesure	Tierce(s) constatation(s) et mesure(s) imminente(s) pouvant en découler :
Séjour	TRACES DE MOISSURES SUR LES MURS

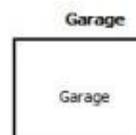
DEVOIRS DE CONSEILS

Le devoir de conseil peut porter sur toute remarque ou observation n'entrant pas dans l'objet de la présente mission, mais mise en évidence par un simple coup d'œil du Technicien en Diagnostic Immobilier dès lors qu'elle entre dans un des ses champs de compétences.

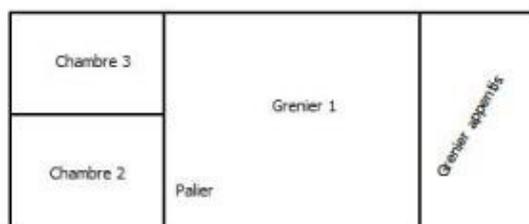
Ouvrages, locaux, zones, éléments, appareils... concernés	Tierce(s) constatation(s) et conseil(s), recommandation(s) pouvant en découler :
Néant	

CROQUIS DE LOCALISATION DU TERMITE

RDC



R+1



R+2



R+3



Légendes



Escalier



Fenêtre



Ouverture



Portes



Termite



Champignon
lignivore



Insecte à larves
xylophages

I. DATE D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉTAT RELATIF À LA PRÉSENCE DE TERMITES

Visite effectuée le 03/03/2021
Fait à SAINT GIRONS le 23/03/2021
Nom : M. CAMBUS Prénom : LAURENT
Note : Un modèle de rapport est fixé par arrêté

SIGNATURE DU TECHNICIEN ET CACHET DE
L'ENTREPRISE

M. LISTE DES PIÈCES JOINTES EN ANNEXES

- Contrat de mission
- Attestation d'assurance en cours de validité
- Certificat de compétence en cours de validité



DIAG 09

CONTRAT DE MISSION TERMITES N°31280321 INDIVISION DIAZ CHARTIER

- Arrêté du 29 mars 2007 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012
- Norme NF P 03 201 de mars 2012

1. LOCALISATION ET DÉSIGNATION DU BÂTIMENT

Type de bâtiment : **Habitation (maison individuelle)**

Bâtiment, escalier, N° étage, Nb. de Niveau(x), Mitoyenneté :

Année de construction : **Non communiquée**

Département : **HAUTE-GARONNE**

Adresse :

N° de rue, voie : **RUE DES PEUPLIERS**

Commune : **31800 SAINT GAUDENS**

Date visite : **03/03/2021**

Section : **BT**

Parcelle : **73-80**

Lot : **Non communiqué(e)**

Nature de l'immeuble :

Collectif d'habitation

Partie privative :

Parties communes :

Foncier (Immeuble à bâtir vierge de toute construction) :

Maison individuelle : à usage exclusif d'habitation ne comportant qu'un seul logement ne faisant pas partie d'une copropriété

Autre (tertiaire, bâtiment agricole,...)

DÉSIGNATION DU CLIENT

Société	Nom, Prénom	Coordonnées	Agissant en qualité de	Présent lors de la visite
	INDIVISION DIAZ CHARTIER	RUE DES PEUPLIERS 31800 SAINT GAUDENS	Propriétaire	Non
	INDIVISION DIAZ CHARTIER	RUE DES PEUPLIERS 31800 SAINT GAUDENS	Titulaire contrat gaz	Non

TECHNICIEN EN DIAGNOSTIC IMMOBILIER

Nom, prénom	M. CAMBUS LAURENT			
Société :	DIAG 09	Siret :	RCS FOIX 501917488	
Coordonnées :	81 BOULEVARD FREDERIC ARNAUD 09200 SAINT GIRONS			
Certification :	TERMITE	Certificat n°	107	Valide jusqu'au 26/01/23
Délivré par :	LCP	A consulter sur :	www.lcp-certification.fr	
Assurance :	GAN	Coordonnées :	10 PLACE FRANCOIS CAMEL 09200 SAINT GIRONS	
N° de police :	141.216.244	Valable jusqu'au	31/12/2021	

OBJET DE LA MISSION

- La présente mission porte sur la recherche exclusive de termites réticulitermes dits termites souterrains.

- Autres termites : les termites Kaloterms Flavicolis (petites colonies sans ouvriers) dits aériens ou de bois secs, bien que non concernés par l'esprit de la loi, seront identifiés et indiqués dans le présent rapport.

Rappel : Les familles de termites Kaloterms Flavicolis répandus sur le bassin méditerranéen altèrent directement les bois après essaimage (végétaux, branches d'arbres,...). Les attaques en bois de construction sont exceptionnelles et ponctuelles ("tête" de

Ce rapport est indivisible et ne peut être reproduit que dans son intégralité. Dossier TERMITE-31280321 INDIVISION DIAZ CHARTIER, établie le : 23/03/2021 Page

9 / 10 **EURL DIAG 09**

81 Bvd Frédéric Arnaud – 09200 SAINT GIRONS

Tel. 06,71,82,11,80 / Fax. 05,61,66,98,53

Siret n°501-917-488000-14

panne, chevron, huisserie,...). Leur traitement est aisé et consiste à ne traiter que l'élément bois d'ouvrage atteint (faible coût).. Contrairement aux termites souterrains, les termites kaloterms flavicollis ne migrent pas à partir du sol par l'entremise des murs.

- Autres altérations biologiques des bois (champignons et larves xylophages) :

Les autres altérations biologiques des bois œuvrés dans la construction (champignons et insectes à larves xylophages) y sont signalés de façon sommaire non exhaustive en paragraphe «13 : Constations diverses».

Le repérage plus exhaustif par ouvrage ou élément d'ouvrage de ces autres altérations biologiques des bois fera, si vous le désirez, l'objet d'une mission complémentaire.

ANTÉRIORITÉ D'UN TRAITEMENT (AUX DIRES ORAUX DU PROPRIÉTAIRE)

A la question «A-t-il été réalisé un traitement particulier contre certains agents de dégradation biologique des bois ?» le propriétaire m'a répondu :

- Ignorer si un traitement a été effectué.
- Qu'aucun traitement contre une altération biologique des bois n'a été réalisé.
- Qu'un traitement a été réalisé contre les altérations biologiques des bois, notamment :

BON POUR ACCORD

Il appartient au souscripteur de s'assurer de l'accessibilité (évacuation des encombrements,...) et des moyens d'accès sécurisés au bien objet de la mission (clefs, accès au combles, caves, garages, celliers, dépendances....).

Je soussigné..... donne mandat à DIAG 09 pour réaliser cette mission et m'engage au règlement des honoraires pour un montant de **0,00 € (montant global de la mission y inclus le diagnostic termite)**.

Date :

Cachet et signature du souscripteur :